



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Évaluation environnementale stratégique du PCAET

Orléans Métropole

Novembre 2019

**Résumé non technique de
l'évaluation
environnementale
stratégique du PCAET**

biotope

Sommaire

1	Pour quoi réaliser une évaluation environnementale ?	3
2	Contenu du PCAET d'Orléans Métropole	4
3	L'état initial de l'environnement	5
4	Incidences du projet sur l'environnement	12
	4.1 Incidences générales du PCAET	12
	4.2 Incidences sur les sites Natura 2000	12
5	Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser	13
6	Programme de suivi des effets du PCAET sur l'environnement	13

1 Pour quoi réaliser une évaluation environnementale ?

L'évaluation environnementale du PCAET d'Orléans Métropole répond aux exigences de l'article R.122-20 du Code de l'Environnement. L'évaluation environnementale d'un PCAET ou tout autre Plan ou programme a priori favorable à l'environnement permet de garantir des objectifs ambitieux en évitant les effets négatifs sur les autres thématiques environnementales.

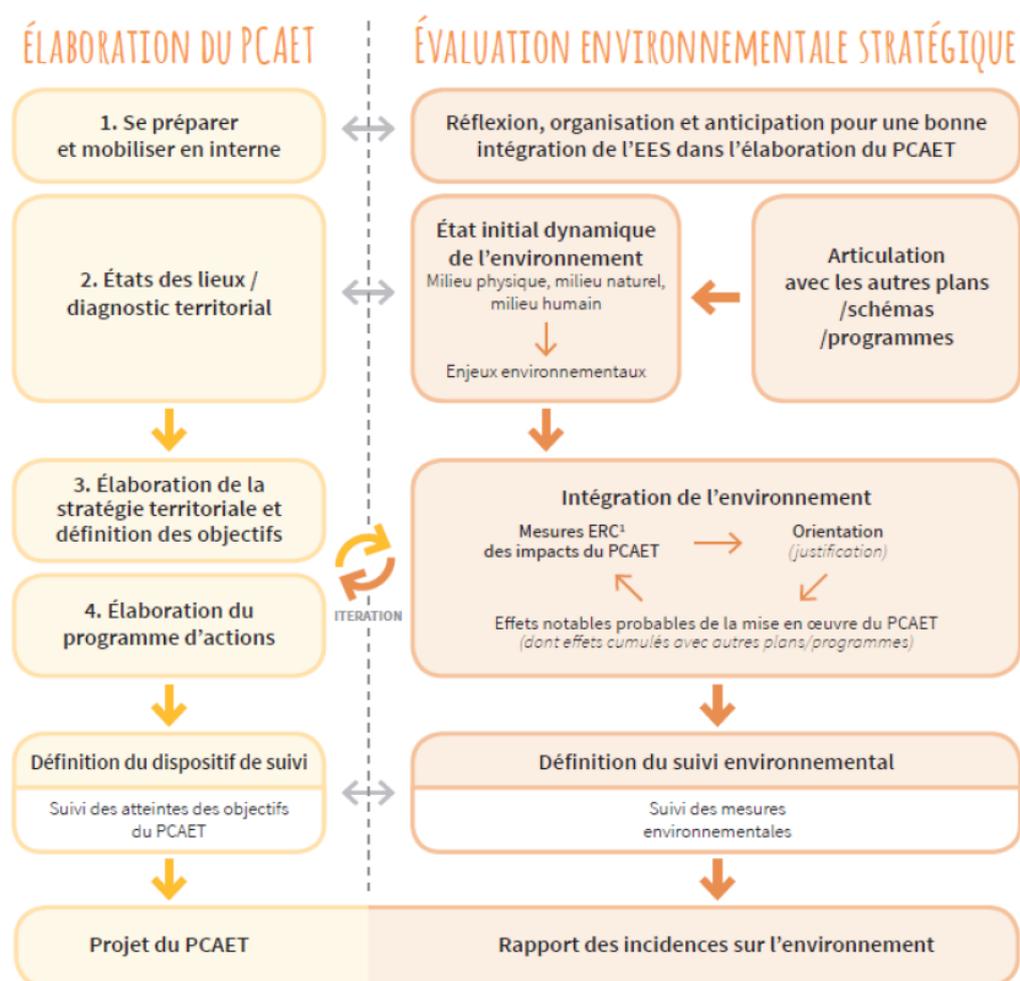


FIGURE 1 ARTICULATION DES DEMARCHES D'EE DU PCAET ET D'ELABORATION DU PCAET, SOURCE : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE

Comme l'illustre le schéma ci-avant, l'évaluation environnementale s'est traduite par :

- La constitution de l'état initial de l'environnement avec l'identification des enjeux et des leviers du PCAET ;
- L'analyse des incidences du schéma directeur 2030-2050 ;
- L'analyse des incidences de la stratégie 2019-2025 ;

- L'analyse des incidences du programme d'actions 2019-2024 ;
- L'identification de mesures visant à favoriser les incidences positives et à éviter et réduire les incidences négatives.

L'évaluation environnementale adopte une clef d'entrée par thématique environnementale : gestion de l'eau et assainissement, air, climat et énergie, patrimoine et paysage, milieux naturels et biodiversité ainsi que risques et nuisances. Ces 5 thématiques constituent le fil conducteur de l'évaluation environnementale.

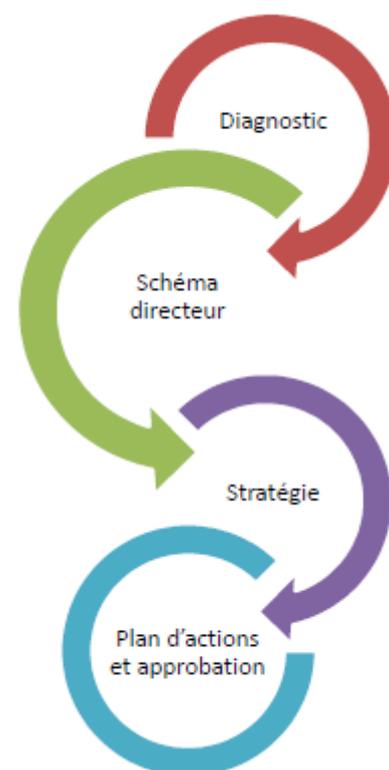
2 Contenu du PCAET d'Orléans Métropole

Le territoire d'Orléans Métropole s'inscrit dans la démarche de transition énergétique et climatique et cristallise son engagement par l'intermédiaire de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Conformément aux objectifs réglementaires, le PCAET d'Orléans Métropole se décline en 4 phases :

- **Le diagnostic territorial (mars - octobre 2017)** du PCAET a fourni une première analyse des potentiels du territoire en matière d'adaptation locale aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux et de la santé, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2050. Il repose sur une démarche de concertation auprès des partenaires et du public.
- **Le schéma directeur (octobre 2017 – janvier 2018)** permet de projeter le territoire dans son scénario d'action de transition. L'ambition de la politique énergie/climat est définie lors de cette phase. Quatre scénarii ont été élaborés lors de cette phase :
 - ▶ Un scénario tendanciel sans déploiement d'une politique locale énergie/climat. Il s'agit de mettre en évidence les conséquences économiques, sociales, sociétales, juridiques, environnementales ... de l'inaction.
 - ▶ Deux scénarii intermédiaires permettant d'illustrer des orientations volontaristes en faveur de la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les gains attendus de tels scénarios sont estimés et présentés pour chaque secteur.
 - ▶ Un scénario exemplaire permettant d'atteindre les objectifs réglementaires : autonomie énergétique du territoire.

Le Conseil Métropolitain a retenu la trajectoire la plus ambitieuse, celle permettant d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

- **La stratégie opérationnelle du PCAET (janvier – juillet 2018)** résulte d'une co-construction avec les acteurs du territoire et compatible avec les objectifs du schéma directeur 2030-2050.
- **Le programme d'actions (juillet – novembre 2018)** résulte là encore d'une co-construction avec les acteurs du territoire et compatible avec les objectifs du schéma directeur 2030-2050.



3 L'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement détaille les principales caractéristiques et dynamiques de la Métropole au regard des thématiques environnementales. Il met en lumière les perspectives d'évolution au regard des politiques publiques mises à l'œuvre, des plans et programmes. Il aboutit à l'établissement des enjeux et des leviers d'actions.

Le tableau ci-dessous synthétise les conclusions de l'état initial de l'environnement.

TABLEAU 1 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

	Atouts	Faiblesses	Les tendances d'évolution	Les enjeux
Caractéristiques physiques et à l'occupation du sol	<p>Un territoire relativement plat, facilitant les activités humaines</p> <p>Un socle calcaire favorable à l'établissement d'habitats naturels calcicoles, riches sur le plan écologique</p> <p>Des ressources minérales importantes</p> <p>Un dynamisme économique et démographique</p>	<p>Un socle calcaire sensible à la dissolution</p> <p>Un état écologique et chimique des masses d'eau du territoire très mitigé</p> <p>Une forte consommation d'espaces ces dernières années</p> <p>Une sensibilité des masses d'eau à la pollution par les nitrates et les pesticides</p>	<p>Une diminution potentielle des ressources en eau sous l'action du Réchauffement climatique</p> <p>Un réchauffement de la température des rivières sous l'action du Réchauffement climatique entraînant une dégradation de la qualité des milieux aussi bien en termes biologiques que chimiques</p> <p>Une progression de la prolifération des cyanobactéries sous l'effet du Réchauffement climatique et des interdictions de baignade plus fréquentes</p> <p>Une poursuite de la consommation d'espace suivant toutefois une tendance moins forte que ces dernières années</p>	<p>La maîtrise des écoulements des eaux de surface</p> <p>La qualité de la ressource en eau</p> <p>La consommation d'espaces</p>

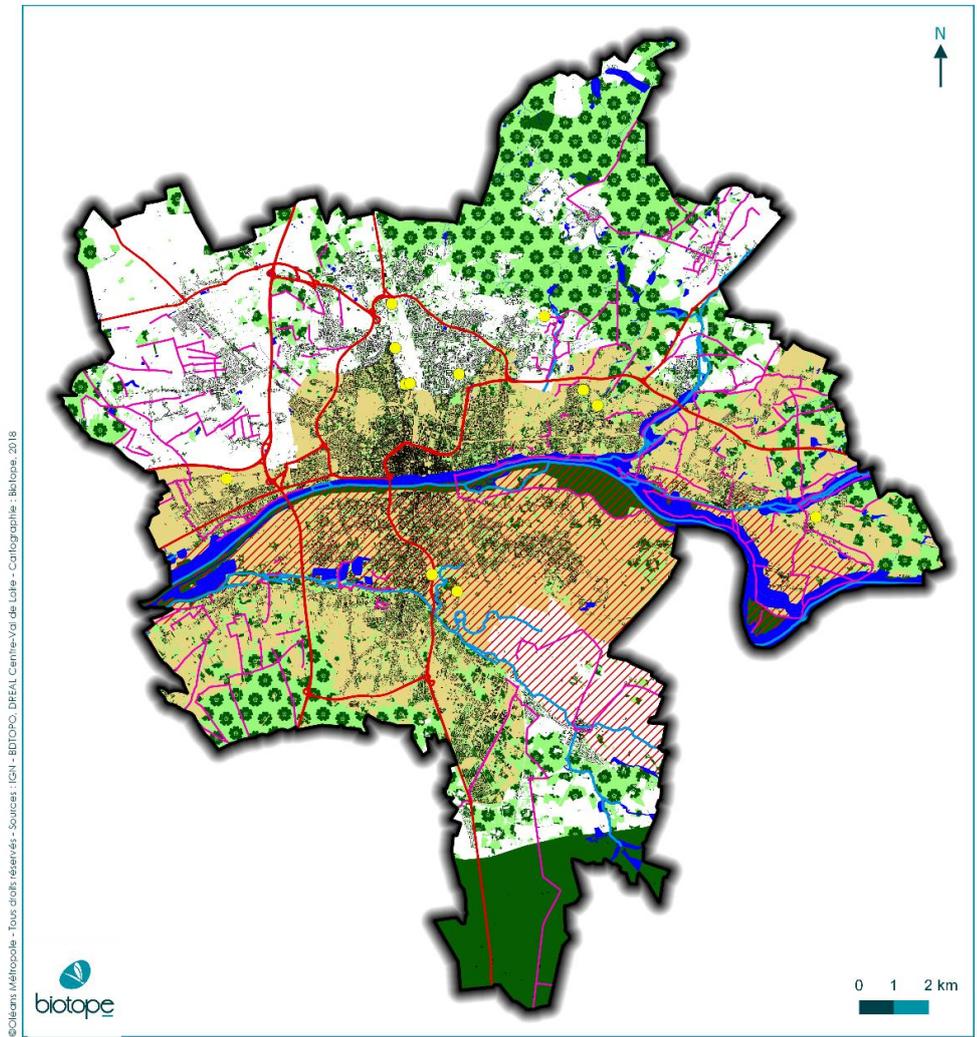
	Atouts	Faiblesses	Les tendances d'évolution	Les enjeux
Gestion de l'eau et assainissement	<p>Des consommations en eau en baisse ces dernières années</p> <p>Une eau distribuée de bonne qualité</p> <p>Un rendement des réseaux d'eau potable satisfaisant (87,5%), indiquant de faibles pertes lors de l'acheminement de la ressource</p> <p>Une bonne desserte par les réseaux d'assainissement collectif</p> <p>Des stations d'épuration conformes en équipement et en performance</p>	<p>Une capacité de production d'eau potable couvrant les besoins futurs</p> <p>Des nappes phréatiques très sensibles à la pollution d'origine agricole générant des traitements supplémentaires pour rendre la ressource potable</p> <p>Une part de réseaux unitaires de 21% qui implique des risques de rejets dans les milieux en cas de saturation des réseaux lors d'évènements pluvieux exceptionnels</p> <p>Trois stations d'épuration du nord-est du territoire (Chécy, Chanteau La Treille et Chanteau le Berceau), présentent des signes de saturation, avec une charge hydraulique supérieure à 83% en 2016</p> <p>Des risques de dépassement des normes de rejets pour certaines stations d'épuration d'Orléans et Chécy</p> <p>Un risque de rejets de polluants pour 26,8% des installations d'assainissement autonomes</p>	<p>Une augmentation de la pression sur la ressource en eau potable sous l'action du Réchauffement climatique (diminution de la ressource en eau en période estivale, augmentation des besoins en période caniculaire)</p> <p>Une stabilisation des consommations globales liée à la tendance aux économies d'eau (récupération des eaux de pluie, process anti-gaspillage...)</p> <p>Un accroissement des épisodes de saturation ponctuelle des réseaux d'assainissement sous l'action du Réchauffement climatique et de l'urbanisation (épisodes pluvieux plus intenses, imperméabilisation des sols...)</p>	<p>La gestion optimisée de l'eau et des effluents</p>

	Atouts	Faiblesses	Les tendances d'évolution	Les enjeux
Air, climat et énergie	<p>Des consommations énergétiques et des émissions de GES relativement modérées comparativement à d'autres territoires similaires à la métropole orléanaise</p> <p>Un report modal vers les modes de déplacements doux aisément réalisable</p> <p>Un important potentiel de développement des énergies renouvelables (géothermie, solaire, biomasse, énergie de récupération...)</p> <p>Un potentiel intéressant pour l'extension des réseaux de chaleur</p> <p>Une qualité de l'air globalement assez bonne</p>	<p>Une forte dépendance aux énergies fossiles</p> <p>Des déplacements pendulaires réalisés très majoritairement en voiture particulière</p> <p>Des déperditions énergétiques supposées importantes au niveau des ensembles urbains d'après-guerre en périphérie du pôle urbain</p> <p>Des pics de pollution en hiver et à la belle saison</p> <p>Des secteurs particulièrement sensibles à la pollution (fortes concentrations le long des principaux axes, présence d'établissements sensibles)</p> <p>Un territoire urbain sensible à l'effet d'îlot de chaleur urbain</p>	<p>Une accentuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain sous l'action du Réchauffement climatique</p> <p>Une progression de l'usage des modes de déplacement alternatifs suivant une tendance nationale</p> <p>Une rénovation énergétique progressive du bâti sous l'action des programmes de l'ANRU et de financement</p> <p>Une amélioration de la rentabilité et de la puissance des installations EnR</p> <p>Une amélioration des procédés de fabrication des installations EnR et des filières de recyclage</p>	<p>La lutte contre les effets d'îlot de chaleur urbain</p> <p>La mobilité alternative</p> <p>La qualité de l'air</p> <p>La réduction des déplacements</p> <p>La séquestration du carbone</p> <p>L'usage de véhicules propres</p> <p>L'efficacité énergétique des bâtiments</p> <p>Le recours aux énergies renouvelables pour améliorer le bilan GES du territoire</p>
Paysage et patrimoine	<p>Le Val de Loire, paysage identitaire, patrimoine mondial de l'UNESCO</p> <p>Une diversité paysagère notable : la petite Beauce, la Sologne, la forêt d'Orléans, le Val de Loire Est (Méandres) et le Val de Loire Ouest (confluence de la Loire et du Loiret)</p> <p>Une diversité paysagère au sein du territoire avec des secteurs naturels de grands intérêt paysager (vallée de la Loire, Sologne, forêt d'Orléans)</p>	<p>Pressions urbaines sur les paysages de la Beauce et de Sologne et sur les lisières de la forêt d'Orléans (étalement urbain, urbanisation diffuse et mitage)</p> <p>Menaces sur le Val de Loire : étalement urbain, aménagements non intégrés, architecture banalisée</p> <p>Entrées de ville peu qualitatives</p> <p>Des axes majeurs en couronne urbaine peu qualitatifs</p>	<p>Une modification de l'occupation des sols et des paysages sous l'action du Réchauffement climatique</p> <p>Une consommation d'espaces naturels et agricoles à des fins d'urbanisation et une uniformisation progressive des paysages</p> <p>Une requalification urbaine progressive du territoire renforçant l'attractivité des secteurs urbains</p>	<p>La préservation et la valorisation du paysage et du patrimoine</p>

Milieux naturels et biodiversité	Atouts	Faiblesses	Les tendances d'évolution	Les enjeux
	<p>Un patrimoine historique riche et protégé : 5 sites inscrits, 7 sites classés, 187 monuments historiques et 2 ZPPAUP</p> <p>Des axes majeurs de circulation pour la lisibilité du paysage de la Métropole : l'A10, l'A71, tangentiels, RD2020, RD2060, voies sur les berges</p> <p>Un rayonnement international du Val de Loire et de sa capitale orléanaise ayant conduit à une forte valorisation patrimoniale (Loire à Vélo, événements culturels, etc.)</p>	<p>Une homogénéisation progressive des paysages agricoles, peu attractifs</p>	<p>Une préservation constante du patrimoine historique du territoire</p>	
<p>Une richesse écologique malgré l'urbanité du territoire : sites Natura 2000 de la vallée de la Loire, de la Forêt d'Orléans et de la Sologne</p> <p>Plusieurs zonages de protection réglementaires assurant une action de conservation vis-à-vis de hot spots pour la biodiversité</p> <p>Des zones humides à proximité des cours d'eau offrant un panel de services écosystémiques</p> <p>Un réseau Trame Verte et Bleue relativement dense</p>	<p>Une pollution des cours d'eau d'origine agricole peu contrôlable De vastes secteurs monoculturels peu perméables pour la biodiversité</p> <p>Un centre urbain peu perméable à la Trame Verte et Bleue</p> <p>De nombreux obstacles urbains (routes notamment) portant atteinte à la fonctionnalité des corridors écologiques</p>	<p>Une fragilisation des écosystèmes et une perte globale en biodiversité sous l'action du Réchauffement climatique, mais aussi du développement urbain du territoire</p> <p>Une consommation d'espaces naturels et agricoles à des fins d'urbanisation</p> <p>Une accentuation des perturbations de la faune engendrée par les pollutions, lumineuses notamment</p> <p>Une perte en diversité de types de milieux ouverts du fait de changements de pratique (retournement de prairies, monoculture)</p>	<p>La lutte contre la pollution lumineuse</p> <p>La pérennisation des zones humides</p> <p>La préservation des milieux naturels d'intérêt et de la fonctionnalité du réseau Trame Verte et Bleue</p> <p>Le maintien des milieux ouverts prairiaux</p> <p>Le maintien d'espaces naturels ordinaires</p>	

	Atouts	Faiblesses	Les tendances d'évolution	Les enjeux
Risques et nuisances	<p>Le PPRI Val de Loire approuvé</p> <p>3 PPRT approuvés qui concernent le territoire</p> <p>Une bonne connaissance des risques majeurs sur le territoire : la plupart des communes sont dotées de Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)</p> <p>Une faible exposition aux risques feux de forêt, climatiques et sismiques</p> <p>Une organisation de la collecte permettant de diminuer la part des OMR et de valoriser la matière</p> <p>Une filière locale de valorisation du textile</p> <p>Une valorisation énergétique des déchets</p> <p>Bruit du trafic ferroviaire et industriel peu impactant Des zones calmes préservées</p> <p>Une marge de progression dans la valorisation des déchets verts et organiques</p>	<p>De nombreuses communes soumises au risque de débordement de la Loire. L'aléa est le plus fort au sud du fleuve.</p> <p>Des risques de mouvements de terrain très importants : notamment des effondrements de cavités souterraines (Orléans, la Chapelle-Saint-Mesmin notamment) et des gonflements et des retraits d'argiles (partie nord du territoire)</p> <p>7 sites Seveso sur 6 communes du territoire dont 4 Seveso Seuil haut et 4 Seveso Seuil bas</p> <p>Un risque de transport de matière dangereuses significatif par route, voie ferrée ainsi que par pipelines (gaz et hydrocarbures) touchant toutes les communes</p> <p>Présence du risque nucléaire aux portes du territoire</p> <p>De nombreux sites pollués ou potentiellement pollués Des chiffres de collecte en déchetterie qui ne progressent plus</p> <p>Un enchevêtrement de voies de communication importantes soumises à classement sonore</p>	<p>Une aggravation potentielle des risques d'inondation et de mouvements de terrain sous l'action du changement climatique et de la poursuite de l'artificialisation des sols</p> <p>Une augmentation du trafic routier du fait de la poursuite du développement du territoire qui entraînera une accentuation des nuisances sonores</p> <p>Une augmentation du trafic routier toutefois ralentie par les changements dans les usages et les déplacements en faveur des modes alternatifs au véhicule motorisé</p> <p>Une augmentation des problèmes sanitaires associés aux allergies et aux canicules</p> <p>La poursuite de la diminution de la production de déchets dans le territoire</p>	<p>La prise en compte des risques et nuisances</p> <p>La réduction des nuisances sonores</p> <p>La réduction et le recyclage des déchets</p>

Atouts	Faiblesses	Les tendances d'évolution	Les enjeux
	<p>Des nuisances sonores (bruit supérieur à la limite réglementaire) liées au trafic routier qui impactent 19% de la population</p> <p>Des nuisances sonores fortes en zone urbaine dense (centre-ville d'Orléans)</p> <p>Une pollution lumineuse susceptible de causer un dérangement pour la faune protégée de la Loire</p>		



© Clermont Métropole - Tous droits réservés - Sources : IGH - EDITOPO, DREAL Centre-Val de Loire - Cartographie - Biotopie, 2018

Synthèse des enjeux globaux

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | Protéger les milieux naturels d'intérêt (sites Natura 2000) |  | Réduire le trafic automobile et valoriser les points de vue le long des axes majeurs |
|  | Préserver les motifs naturels participant à la rétention du carbone et à la Trame Verte et Bleue |  | Favoriser les modes doux |
|  | Préserver les ressources en eau et corridors aquatiques |  | Tirer parti du potentiel de développement des énergies renouvelables du territoire |
|  | Protéger les zones humides offrant des services écosystémiques |  | Réduire les consommations énergétiques du bâti et développer les réseaux de chaleur dans les secteurs denses |
|  | Prendre en compte les risques dans les projets |  | Envisager la réutilisation des friches urbaines pour des projets de développement des énergies renouvelables |
|  | Veiller à la préservation du patrimoine d'intérêt et à la bonne intégration paysagère des projets | | |

CARTE 1 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX GLOBAUX (SOURCES : DREAL, IGN, AELB)

4 Incidences du projet sur l'environnement

4.1 Incidences générales du PCAET

Les incidences de la mise en place du plan ont été analysées au regard de l'ensemble des thématiques environnementales. Ainsi, d'une façon synthétique en voici les principales conclusions :

- Un PCAET contribuant effectivement aux réductions des émissions de GES, de polluants atmosphériques notamment par la rénovation de l'habitat individuel, des zones pavillonnaires et des ensembles tertiaires et l'accompagnement du PDU ;
- Un PCAET ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables avec une ambition de couvrir 100% des besoins du territoire ;
- Des actions allant dans le sens d'une meilleure adaptation face au changement climatique ;
- Une vigilance particulière à maintenir sur les futures installations, notamment d'énergie renouvelable, pouvant générer (en fonction du type, de la nature et de la localisation) une augmentation de l'imperméabilisation des sols, une destruction d'espaces naturels, une altération des paysages, une augmentation de la population exposée à des risques et nuisances ;
- Une volonté axée sur le maintien des écosystèmes et des continuités écologiques ;
- Une cohérence à maintenir entre gestion des écosystèmes, valorisation forestière et rénovation thermique des bâtiments. Les objectifs en matière de développement de la filière bois- énergie sont à mettre en corrélation avec les objectifs de gestion des milieux naturels notamment en ce qui concerne la Sologne et la forêt d'Orléans. La rénovation thermique des bâtiments doit être réfléchie de manière à ne pas porter atteinte aux populations de chauves-souris ;
- Des pressions potentielles sur les déchets et la ressource en eau.

4.2 Incidences sur les sites Natura 2000

Le PCAET n'ayant pas pour objet de définir des projets précis, il est difficile d'établir, à ce stade, les incidences directes du document sur les sites Natura 2000. De manière générale, le PCAET présente la volonté d'améliorer la qualité environnementale du territoire. Cela passe par la conservation des milieux naturels, notamment en renforçant les continuités écologiques mais aussi par le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique du bâti ou le développement des mobilités douces.

La réalisation de ces différentes ambitions a une incidence plutôt positive sur les milieux naturels, et de ce fait sur les zones Natura 2000, car elle induit une amélioration de la qualité de l'air et une réduction des émissions de gaz à effet de serre, impliqués dans le changement climatique global.

L'ambition concernant la valorisation forestière à visée énergétique demande toutefois une certaine prudence vis-à-vis des zones Natura 2000 de Sologne et de la Forêt d'Orléans. Si ces deux sites peuvent ne pas être directement impactés, les habitats et les espèces peuvent pâtir de la diminution d'espaces forestier fonctionnels d'un point de vue écologique.

De manière générale c'est le développement des énergies renouvelables ambitionné à terme par le PCAET peut engendrer des incidences potentielles négatives sur les espèces et les habitats.

A ce stade, aucune incidence négative notable du PCAET de la métropole d'Orléans n'est établie sur les sites Natura 2000. Les incidences décrites ci-dessus ne présument en rien les incidences réelles des projets qui contribueront à la mise en œuvre du PCAET. Elles visent à attirer l'attention sur certaines incidences qui devront systématiquement être anticipées. Les études environnementales réglementaires préalables aux projets de développement urbains et énergétiques ambitionnés par le PCAET devront éviter ou compenser leurs impacts éventuels sur les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial présents sur ces sites.

5 Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser

La séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement. Elle s'applique, de manière proportionnée aux enjeux, à tous types de plans, programmes et projets dans le cadre des procédures administratives de leur autorisation propre.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts s'inscrivent dans une démarche progressive et itérative propre à l'évaluation environnementale. Elles sont guidées par une recherche systématique de l'impact résiduel le plus faible possible, voire nul. Il n'a pas été nécessaire de définir de mesure de compensation à l'échelle du PCAET. Ce type de mesures pourra être défini aux échelons inférieurs en fonction de la nature des incidences identifiées.

Les mesures proposées découlent de l'analyse du programme d'action en fonction de l'ensemble des thématiques environnementales. Elles sont proportionnées en fonction des incidences identifiées.

Il a été proposé 27 mesures directement intégrées au sein du programme d'actions du PCAET.

6 Programme de suivi des effets du PCAET sur l'environnement

Il s'agit ainsi d'être en mesure d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le PCAET est susceptible d'avoir des incidences (tant positives que négatives). Cela doit permettre d'envisager, le cas échéant, des adaptations dans la mise en œuvre du document. Ainsi, les indicateurs sont présentés selon les thématiques environnementales retenues pour l'évaluation environnementale. Il est rappelé que le suivi de ces indicateurs ne sera pas de nature à traduire exclusivement les effets du PCAET, ceux-ci s'additionnant et se cumulant avec les plans et programmes pouvant avoir une interaction forte.

Au travers du programme de suivi défini ici, l'objectif n'est pas de construire un tableau de bord exhaustif de l'état de l'environnement. Il faut avant tout cibler les indicateurs qui reflètent le mieux :

- L'évolution des enjeux environnementaux du territoire ;
- Les pressions et incidences pouvant être induites par la mise en œuvre des orientations et dispositions du PCAET.

Ainsi, 17 indicateurs sur l'ensemble des thématiques environnementales ont été proposés.



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr